



Proposition du Plan d'action Kick Amay 2023

Version du 26 octobre 2022



Plan d'action Kick Amay : Grille de lecture

Ce plan d'action est organisé sur base des 7 axes thématiques qui structurent la méthodologie actuelle de Kick Belgium : Eau, Arbres & Forêt, Alimentation, Gestion des Déchets, Bâtiments Durables, Mobilité Douce et Transition Juste (ici surtout centré sur la Mobilisation Citoyenne).

Pour chaque thématique, la lectrice ou le lecteur découvrira soit des propositions d'actions concrètes à effets rapides soit des propositions d'études préparatoires (études de faisabilité ou recherches de données) à des actions plus ambitieuses pour les années 2 (2024) et 3 (2025) de notre présence aux côtés d'Amay. En effet, un budget de 17.000€ est inclus afin de mettre en place une série d'études de faisabilité proposées, en partie, par les membres de l'Alliance pour la Biodiversité (acteurs et actrices investi dans le projet Kick Amay). Ceux-ci permettront éventuellement d'initier des projets de plus grande ampleur et plus ambitieux (projets chênes).

Les 23 actions concrètes que contient ce plan sont présentées sous deux formats différents :

1. Des fiches actions descriptives.
2. Un tableau budgétaire récapitulatif permettant d'identifier la ventilation des dépenses en fonction de la source de financement.

Les fiches actions descriptives ont été rédigées par la coordinatrice locale pour le projet Kick Amay (Lucie Pestiaux) et par la coordinatrice Kick de l'administration communale (Eliza Renzoni) sur base des retours des citoyen-ne-s et des associations, acteurs et actrices de l'Alliance pour la Biodiversité d'Amay lors des ateliers "Atlas de la Biodiversité Communal" (Contrat Rivière Meuse Aval, GAL je suis hesbignon, acteurs et actrices d'Amay en Transition, ...). Une série d'expert-e-s ont été concerté-e-s en appui de l'équipe en construction de Kick Belgium. Il est important de mentionner que ce plan a été construit en considération des plans existants au niveau de l'administration communale (PAEDC, PST, Schéma de Développement Communal, objectifs ODD) et afin de renforcer les actions planifiées et existantes sur le territoire d'Amay. De plus, les propositions d'actions de ce plan ont fait l'objet d'une concertation auprès des membres du comité de pilotage Kick Amay. Les commentaires des membres du parti socialiste à Amay se trouvent dans un document en pièce jointe de ce plan d'action (voir note PS).

Dans ce document, vous retrouverez une série d'actions de sensibilisation et de mobilisation des acteurs et actrices de terrain. Ces actions sont proposées car elles permettent de renforcer l'Alliance pour la Biodiversité dans la commune d'Amay et d'intégrer autant que possible les personnes vivant sur le territoire dans le cadre de projets liés à la biodiversité et à la transition écologique.

Note

Ce plan d'action a été présenté au Comité de pilotage le 28 septembre 2022 afin de recevoir un premier retour de personnes ayant un avis extérieur sur le plan d'action et afin d'évaluer les budgets disponibles par l'administration communale. Sur base de cette réunion, un **budget global de 51.500€** est mis à disposition par l'administration communale pour ce plan d'action. Sur base du budget énoncé, 14 actions ont été approuvées par le Collège. Certaines actions pourront être reportées et mises en place en 2024. Deux ateliers de consultation des différents acteurs et actrices d'Amay sont organisés ([le jeudi 06 octobre](#) et le [mercredi 09 novembre](#)) afin de recevoir les retours des personnes concernées à Amay. Ces retours ne changeront pas la décision du Collège mais permettront d'alimenter les idées proposées ci-dessous dans les marges de manœuvre disponibles des actions de la proposition du Plan d'Action Communal Kick.

N°	Nom	Action	Pilier	Budget communal	Budget Kick
1	EAU1	Creusement et restauration des mares	Eau	15.000€ (dont 4.875 à récupérer)	0,00€
2	FOR1	Soutien aux propriétaires de forêts face à la crise forestière et de la biodiversité	Forêt	0,00€	1.000€
3	FOR2	Aménagement des espaces publics pour des espaces arborés urbains dans la commune	Forêt	15.500€	0,00€
4	FOR3	Plan stratégique de l'arbre fruitier en ville	Forêt	0,00€	500€
5	FOR4	Création de corridors écologiques	Alimentation	500€	0,00€
6	ALI1	Soutien et promotion du secteur agricole	Alimentation	1.500€	0,00€
7	ALI2	Mise à disposition de drones pour la protection de la faune sur les parcelles agricoles	Alimentation	500€	0,00€
8	ALI3	Soutien aux collectivités pour une cantine durable	Alimentation	500€	0,00€
9	DECH2	Commune zéro déchets	Déchets	2.000€	0,00€
10	MOB2	Mise à disposition de vélos électriques dans la commune d'Amay	Mobilité	10.500€	0,00€
11	BAT2	Promotion de solutions innovantes pour l'habitat	Bâtiments durables	1.500€	500€

12	TRANS2	Ateliers de sensibilisation (Fresque de la biodiversité) - écoles et autres	Transition juste	4.000€	500€
13	TRANS3	Grand événement convivial de sensibilisation aux enjeux de biodiversité pour toucher les jeunes (10-20 ans)	Transition juste	0,00€	1.000€
14	TRANS4	Journée biodiversité pour toute l'administration communale	Transition juste	0,00€	1.500€
			TOTAL	51.500€	26.000€ + 15.000€

**Un budget total de 36.500€ est alloué par Kick Belgium dans le cadre de l'accompagnement de la commune pilote Amay. Ceci, en plus du travail d'une coordinatrice Kick. Ce budget Kick, alloué à la Commune comprend les frais de fonctionnement du budget participatif Proximity en 2022 (15.000€), la première année pour la plateforme FutureProofed Cities Amay (6.500€) et 15.000€ de frais de sensibilisation et communication pour les trois années d'accompagnement.*



1. Pilier Eau

N°	Nom	Action	Indicateurs	Budget commun al 2023	Budget Kick
1	EAU1	Creusement et restauration des mares	<i>Nombre de mares</i>	15.000€	0,00€

EAU1 : Creusement et Restauration de mares

Contexte

Le projet de création d'un réseau de mares en partenariat avec Natagora dans le cadre du Plan d'action wallon pour la conservation du Triton crêté et d'autres espèces d'amphibiens menacés, est un véritable atout pour protéger et restaurer la biodiversité. La présence de mares est un véritable carrefour de biodiversité et, plus particulièrement, de sites de reproduction privilégiés pour les amphibiens dont certains sont menacés. Non seulement les mares permettent de protéger la biodiversité, mais maintiennent des zones humides qui peuvent avoir un effet tampon en cas de forte pluies si elles sont correctement localisées, surtout en cas de renforcement du dispositif des prairies inondables selon la cellule GISER.

Problème

Les effets bénéfiques de création d'un réseau de mares sont très méconnus que ce soit auprès des propriétaires agricoles ou forestiers, qui craignent une certaine perte financière et ne voient pas toujours la plus-value de cette action.

Proposition d'action

Aux vues des effets bénéfiques sur la biodiversité, une sensibilisation certaine de cette action ainsi que la création d'un réseau de mares plus ambitieux à hauteur de 5 mares en 2023 et éventuellement 5 mares en 2024 d'une superficie minimum de 25m² sur le territoire rencontrent un objectif double :

- Protéger et restaurer la biodiversité ;
- Avoir un effet tampon en cas de fortes pluies pour amoindrir le ruissellement.

Il est notamment important d'impliquer AIDE pour la localisation des mares.

De plus, si les agriculteurs construisent une mare de 25m², ceux-ci peuvent recevoir une aide de 100€/an car [cette action rentre dans les mesures agro-environnementales](#) (MAEC). Ceux-ci doivent néanmoins s'engager à entretenir et conserver les aménagements réalisés pendant 15 ans. Il est possible qu'une cure soit nécessaire en cas d'envasement rapide. Les conditions de la mesure agro-environnementale devront être respectées si elles sont activées (ex : aucune introduction dans la mare, bande d'épandage de 6m autour de la mare, ...).

La mission de Natagora comprend la prospection auprès des propriétaires et agriculteurs, la préparation des projets, la constitution de dossiers PWDR (Programme Wallon de Développement Rural), les demandes de permis, le suivi des travaux, la sensibilisation du public et la communication.

Selon Didier Marchandise, il existe également des possibilités de subsides via Biodiversité (RW) et le PCDN. Les projets doivent être rentrés en avril pour l'année suivante. Nous évaluerons cette possibilité avec Didier Marchandise.

Si le budget inscrit ici ne répond pas à toute la demande, cette action pourra aussi permettre de sensibiliser les propriétaires forestiers et agricoles au creusement de mares. Les propriétaires sont remboursés à 100% de leur investissement mais doivent pouvoir pré-financer les mares. Deux agriculteurs sont aujourd'hui en demande de creusement de ce type de mares.

Impact budgétaire 2023

Un montant de 450€ et 1.500€ est estimé par mare (en fonction de la grandeur et des clôtures à placer) devant se trouver sur un terrain de plus de 200m² (agriculteurs et propriétaires forestiers). De plus, un total de 10.000€ est estimé pour assurer le suivi par Natagora et la construction de mares. Ce budget doit encore être discuté avec un membre de Natagora (Thierry Ory). Le budget proposé ci-dessous est calculé pour le creusement et/ou la restauration de 5 mares sur une année. Un budget 2024 pourra être décidé afin de continuer cette action pour le creusement/la restauration de 5 mares en plus en 2024.

- Budget communal :
 - Budget communal ordinaire : 10.000€ (subside à Natagora pour l'engagement d'un chargé de mission mi-temps sur deux ans). Nous octroyons une subvention de 5.000€ par an pour le travail d'un chargé de mission. Cet accord est à évaluer avec la personne de contact à Natagora (Thierry Ory).
 - Budget communal extraordinaire : 4.875€ (subside à Natagora pour le préfinancement des creusements de mares qui sera récupéré par la Région Wallonne ; à confirmer avec Natagora). Ce montant reprend la moyenne entre 450€ et 1.500€ multiplié par 5 (représentant les 5 mares). Ce budget est arrondi à 5.000€ par facilité.
- Budget Kick : 0,00 €
- Budget public, et appel à projet, subsides : Possibilité de subsides via le subside BiodiverCité (de la Région Wallonne) et les subsides du PCDN.

Remarques

Quelques exemples concrets sur base des retours des citoyen·ne·s :

- Rue de Jehay, se situe une mare naturelle dont une partie est humide et l'autre partie est asséchée. Cet espace n'est pas entretenu et les ouvriers communaux y mettent les déchets végétaux. Il devrait y avoir une signalisation.
- La mare des bois Saint-Lambert. Une concertation avec le PCDN nous permettrait de voir si une restauration de cette mare est nécessaire. Les membres du PCDN n'entretiennent malheureusement plus la mare car les bénévoles ont pris de l'âge et ne souhaitent plus le faire. Il faudrait voir avec le DNF.
- Il existe une mare au terrain de foot de Jehay.

Indicateurs d'impact et causes d'érosion de la biodiversité

- Nombre de mares creusées
- Surface totale des mares creusées

Cette action agit sur une cause d'érosion de la biodiversité : la destruction des habitats. En effet, les mares permettent de créer de nouveaux habitats pour tritons et autres espèces menacées.

2. Pilier Arbres et Forêt

N°	Nom	Action	Indicateurs	Budget communal 2023	Budget Kick
2	FOR1	Soutien aux propriétaires de forêts face à la crise forestière et de la biodiversité	<i>Nombre d'Ha restaurés sur base de la sensibilisation des propriétaires forestiers</i>	0,00€	1.000€
3	FOR2	Aménagement des espaces publics arborés urbains dans la commune	<i>Nombre de m² d'espaces aménagés à Amay</i>	15.500€	0,00€
4	FOR3	Plan stratégique de l'arbre fruitier en ville	<i>Nombre d'arbres plantés sur base du plan stratégique</i>	0,00€	500€
5	FOR4	Création de corridors écologiques	<i>Nombre de mètres de haies/arbustes plantés.</i>	500€	0,00€
			TOTAL	16.000€	1.500€

FOR1 : Soutien aux propriétaires de forêts face à la crise forestière et de la biodiversité

Contexte

Ces dernières années, la forêt a été victime de diverses crises sanitaires, liées au dérèglement climatique. Non seulement la santé des forêts a été impactée mais une des conséquences de ces crises a été la chute des prix du bois. Les propriétaires se sont donc retrouvés avec des sources de revenus diminuées et des coûts de replantation ou de maintenance augmentés. Dans ce contexte, certaines aides et mécanismes de financement ont été mis en place par la Région Wallonne et certains organismes privés afin de soutenir les propriétaires privés.

Parallèlement à cela, certains subsides ont été créés afin de renforcer la plantation d'arbres et de haies en milieu non forestier (plan Yes We Plant) afin de lutter contre l'érosion de la biodiversité.

Problème

Ces solutions et subsides sont parfois sous utilisés car la communication vers les propriétaires n'est pas toujours aisée. Certaines de ces aides sont aussi parfois mal perçues car mal comprises.

La propriété forestière en Belgique étant très morcelée, certains de ces programmes de plus grande envergure sont difficiles à mettre en place sur des surfaces de plus grande taille.

Selon des informations reçues par la SRFB (Société Royale Forestière de Belgique), actuellement, aucun propriétaire forestier ne détient le label PEFC (label certifiant que les forêts sont durablement



gérées) à Amay. L'action FOR1 sera l'occasion d'introduire le label PEFC auprès des propriétaires forestiers.

Proposition d'action

Afin de faciliter l'accès à l'information et de créer un premier canal de contact avec les propriétaires forestiers, nous allons organiser un événement d'information et de sensibilisation aux différentes aides disponibles.

Cet événement se fera en partenariat avec la Société Royale Forestière de Belgique, la cellule d'appui à la petite forêt privée, PEFC, Natagriwal et le DNF d'Amay.

Des représentants des projets LIFE intégré et de Natagora, pouvant amener d'autres projets subsidiés, seront aussi présents.

Un document synthétique reprenant les différentes sources de subsides, leurs bénéficiaires et le point de contact sera transmis aux participants. Le nombre de projets et de plantations, qui découleront de la séance d'information, seront repris dans les calculs d'impact organisés par Kick.

Impact budgétaire 2023

Cette action bénéficiera d'un droit de tirage de 1.000 euros dans une enveloppe budgétaire de 15.000€ (pour les 3 ans) mise à disposition par l'ASBL Kick Belgium.

- *Budget communal* : 0,00 €
- *Budget Kick* : 1.000,00 €
- Budget public, appels à projets, subsides : /

Indicateurs d'impact et causes d'érosion de la biodiversité

- Nombre d'Ha restaurés sur base de la sensibilisation des propriétaires forestiers

Cette action agit contre plusieurs causes d'érosion de la biodiversité : la destruction des habitats et le dérèglement climatique, en sensibilisant et communiquant sur les actions accessibles aux propriétaires forestiers.

FOR2 : Aménagement des espaces publics pour des espaces arborés urbains dans la commune

Contexte

Les arbres sont les poumons des villes et permettent de créer des lieux conviviaux, où les habitant·e·s de la commune sont sensibilisé·e·s à la présence d'autres êtres vivants. Les ateliers citoyens convergent tous vers le même ressenti : plus de vert, plus d'arbres.

Problème

Les lieux conviviaux qui créent des maillages écologiques ainsi que des espaces d'apprentissages et un lien à la biodiversité sont manquants à Amay.

Proposition d'action

Nous proposons l'aménagement des lieux abandonnés ou sous utilisés à Amay en forêts comestibles et forêts à plusieurs étages (mini forêts urbaines) afin de favoriser la biodiversité et les liaisons



écologiques du territoire. Quelques lieux pourraient être aménagés (ceux-ci sont à vérifier car ont été proposés lors des ateliers « d'Atlas de la Biodiversité Communal »).

Idées :

- Création de mini-parcs inspirés des [Bûûmplanters](#)
- Prairies fleuries avec [Ecowall](#) (financées gratuitement par le Service Public de Wallonie)
- Verdurisation des cours de récréations en travaillant avec les 7 écoles communales (ex : appel à projet [Osez le Vert](#))
- Création de mini-forêts urbaines. Le prix d'une mini forêt urbaine est de 38,3€ / m², avec cette surface (+/-900 arbres), il y a 21t CO2 stock en 20 ans. Cela revient à un prix de 11.500€ TTC.
- Pâturage libre, bokashi, mini-ferme pédagogique

Etapas de travail

1° Identification des terrains à aménager avec l'administration communale et les

2° Créations d'espaces de sensibilisation pour et avec le grand public accessibles aux citoyen·ne·s

Impact budgétaire 2023

Une enveloppe budgétaire totale est évaluée à 15.000,00 € répartie de la façon suivante :

- *Budget communal* : 15.000,00 €
- *Budget Kick* : 0,00 €
- Budget public, appels à projets, subsides : Possibilité du subside ["Végétalisation à l'échelle d'un quartier"](#). Les informations seront disponibles en mai 2023.

Indicateurs d'impact et causes d'érosion de la biodiversité

- Nombre de m² d'espaces aménagés à Amay

Cette action agit contre plusieurs causes d'érosion de la biodiversité : la destruction des habitats, en permettant la création de corridors écologiques dans la commune d'Amay, point d'attention dans le Schéma de Développement communal. De plus, ces espaces verts sont des îlots de fraîcheur et des espaces d'absorption des eaux permettant de mitiger les effets du dérèglement climatique (sécheresses et inondations).

FOR3 : Plan stratégique de l'arbre fruitier en ville

Contexte

Les arbres fruitiers (poiriers, cerisiers...) sont plus présents en ville qu'on ne l'imagine, mais ce sont souvent des variétés sélectionnées pour leurs qualités ornementales et leur capacité à fleurir



abondamment, même en hiver, sans faire de fruits. De plus en plus, les collectivités prennent conscience des bénéfices que les arbres peuvent apporter, au-delà du seul attrait paysager. Ces bénéfices sont relatifs à une meilleure gestion des périodes caniculaires, à l'absorption des polluants atmosphériques, au stockage du carbone, à la restauration des sols dégradés mais aussi à une production alimentaire de proximité.

La commune d'Amay comprend plusieurs entités urbanisées. Dans chacune d'entre elles, il existe un patrimoine arboré urbain et péri-urbain, il s'agit des arbres en ville ou village. A notre connaissance, la seule information collectée à propos de ce patrimoine urbain est un inventaire des arbres remarquables (voir WallonMap).

Les patrimoines arborés urbains ont des fonctions souvent méconnues et extrêmement utiles, voire nécessaires aux villes et communes :

- 1 Création d'îlot de fraîcheur, l'arbre agit comme climatiseur
- 2 Purification de l'air, l'arbre agit comme un filtre de pollution (pas seulement CO₂)
- 3 Rétention CO₂
- 4 Aspect paysager. L'amélioration du paysage est non seulement bénéfique au tourisme et autres activités, mais aussi au bien-être des citoyens
- 5 La rétention d'eau, dans certains cas

Problème

Il y a peu de compréhension, dans l'état actuel des choses, de la place et des services que l'arbre rend dans la commune d'Amay.

Proposition d'action

Nous proposons de réintégrer l'arbre fruitier au cœur des villes : combiner les aspects paysagers et productifs en ville. Ceci en créant un plan stratégique de l'arbre en ville. Voici les différentes étapes de ce projet qui sera élaboré en partenariat avec une universitaire de Gembloux dans le cadre de son Travail de Fin d'Étude (TFE).

- Création d'une charte/plan stratégique pour la plantation d'arbres en ville
- Travailler en partenariat avec Gembloux pour écrire un plan stratégique de l'arbre à Amay de manière participative
- Création de balades pour évaluer le besoin en arbres (ex : le long du chemin de fer près du terrain de foot à Amay)

Pour information, actuellement, la commune d'Amay a mis en place trois vergers communautaires et un gros projet rue des Mirlondaines. Didier Marchandise travaille avec le Service Public de Wallonie pour réaliser un verger au pont barrage d'Ampsin (projet en évolution).

Il faudra prendre en compte un coût d'entretien à long terme.

Impact budgétaire 2023

Une enveloppe budgétaire totale est estimée à 0 € pour ce projet. Ce projet bénéficiera d'un droit de tirage de 500 euros dans une enveloppe budgétaire de communication de 15.000€ (pour les 3 ans)



mise à disposition par l'ASBL Kick Belgium. Ce budget sera utilisé pour l'organisation de rencontres citoyennes.

Le budget est réparti de la façon suivante :

- *Budget communal* : 0 €
- *Budget Kick* : 500 €
- Budget public, appels à projets, subsides : /

Indicateurs d'impact et causes d'érosion de la biodiversité

- Nombre d'arbres plantés sur base du plan stratégique

Cette action agit contre plusieurs causes d'érosion de la biodiversité : la destruction des habitats, en permettant la création de corridors écologiques dans la commune d'Amay, point d'attention dans le Schéma de Développement communal. De plus, ces espaces verts sont des îlots de fraîcheur et des espaces d'absorption des eaux permettant de s'adapter aux dérèglements climatiques (sécheresses et inondations).

FOR4 : Création de corridors écologiques

Contexte

Pour donner suite à la problématique préoccupante d'érosion de la biodiversité, la région wallonne a mis sur pied un programme de subsides visant à favoriser la replantation d'arbres, d'arbustes, de haies et autres essences à intérêt biologique en milieu non forestier. Ce projet permet aussi d'avoir un impact positif sur les inondations (à communiquer avec les acteurs concernés).

Natagriwal fournit un soutien précieux pour la réalisation de dossier permettant l'accès aux subsides de ces plantations (possibilité de remboursement de 80% des frais engagés).

La commune d'Amay dispose de nombreuses prairies (privées) et terres qui pourraient accueillir de telles plantations. Le projet de plantation de haies a été initié par la commune d'Amay notamment par l'échevin de l'enseignement, Luc Huberty, et l'échevin de l'environnement, Didier Lacroix en partenariat avec le GAL je suis hesbignon. Ce pédibus a été un succès et pourrait montrer un exemple vers d'autres actions de plantation de haies.

Problème

Problème d'érosion de la biodiversité et d'inondations liée à la disparition de haies et de pont végétal (cfr. Contexte).

Proposition d'action

Nous proposons de lancer une opération plantation de végétaux subsidiés au sein de la commune en essayant de diminuer les frais de trésorerie en faisant appel à des financements de projets CO₂ par des entreprises locales.

Cette action aurait non seulement une action directe sur l'augmentation du puit carbone de la commune, sur l'amélioration de la situation de la biodiversité dans la commune mais pourrait aussi



avoir un effet d'entraînement sur l'action possible de citoyen·ne·s qui pourrait prendre le même genre d'initiative en bénéficiant des mêmes subsides et du même soutien de Natagriwal, avec un possible partenariat avec le GAL je suis Hesbignon qui a déjà lancé ce genre d'actions.

De plus, ces haies à terme procureront une source de biomasse pouvant être utilisée pour appuyer des solutions liées à l'optimisation des déchets (compostage) ou de source d'énergie (création de broyat / plaquette forestière). Leur entretien deviendrait donc une source de production de matière. L'entretien de ces plantations pourra se faire grâce à des appels à projet renouvelés chaque année par la Région wallonne.

Nous avons déjà contacté plusieurs propriétaires privés et publics qui détiennent des terrains où ces plantations de haies pourraient se faire :

- Hall omnisport
- Colruyt
- Caserne militaire

De plus, de nombreuses associations et écoles ont envie de participer à cette initiative (Les Bleuets, Le Chêneux, Amay en Transition) et représenterait une main d'œuvre pour la plantation des haies.

Prochaines actions :

Natagriwal accompagne les agriculteurs gratuitement dans cette action. Nous créerons un groupe de travail afin d'évaluer les lieux pertinents pour la plantation de haies. Seront présent·e·s : un représentant de Natagriwal, Eliza Renzoni, Didier Lacroix, Didier Marchandise, et le chef des ouvriers communaux. Les étapes seront :

- Évaluer les surfaces communales où la plantation de haies pourrait être faites
- Évaluer les agriculteur·ice·s à contacter pour la plantation de haies
- Sur base de cette surface planifier un objectif de km de haies

Prix : 9.000 € / km, comprenant l'achat des plantes et la main d'œuvre pour un simple rang. Il est préconisé pour avoir plus d'impact sur la biodiversité, de faire un double rang.

Impact budgétaire 2023

Une enveloppe budgétaire totale est estimée à 11.000,00 € pour 1 km de plantation de haies à planter sur deux ans. Ce budget est à 100% financé par le subside BiodiverCité de la Région Wallonne et sera renouvelé sur deux ans (5.000€/an). Il faut compter 11,00 €/m dont 8,00 €/m sont remboursés. Le budget varie en fonction de l'objectif de km de haies à planter sur les zones appartenant à la commune ou au CPAS.

Le budget est réparti de la façon suivante :

- *Budget communal* : 500 €
- *Budget Kick* : 0,00 €
- Budget public, appels à projets, subsides : Subsides BiodiverCité de 5.000€/an sur deux ans.

Indicateurs d'impact et causes d'érosion de la biodiversité



- Nombre de mètres de haies/arbustes plantés.

Cette action agit contre plusieurs causes d'érosion de la biodiversité : la destruction des habitats et le dérèglement climatique.

3. Pilier Alimentation

N°	Nom	Action	Indicateurs	Budget communal 2023	Budget Kick
6	ALI1	Soutien et promotion du secteur agricole	<i>Nombre d'agriculteurs touchés et sensibilisés et qui mettent en place des actions sur leurs terrains</i>	1.500€	0,00€
7	ALI2	Mise à disposition de drones pour la protection de la faune sur les parcelles agricoles	<i>Nombre d'actions "drones" réalisées Nombre d'animaux sauvés grâce aux drones.</i>	500€	0,00€
8	ALI3	Soutien aux collectivités pour une cantine durable	<i>Nombre de collectivités signataires</i>	500€	0,00€
			TOTAL	2.500€	0,00€

ALI1 : Soutien et promotion du secteur agricole

Contexte

Le programme agro-environnemental consiste à mettre en place des pratiques (ou « méthodes ») favorables à la protection de l'environnement (préservation de la biodiversité, de l'eau, du sol, du climat), à la conservation du patrimoine (animal ou végétal) et au maintien des paysages en zone agricole.

Ce programme est cofinancé par l'Union européenne et la Wallonie. Il fait partie intégrante de ce qu'on appelle le deuxième pilier de la politique agricole commune visant la multifonctionnalité de l'agriculture, la protection de l'environnement et le développement rural. Il est complémentaire au premier pilier axé sur le développement de la production agricole, le soutien des marchés et des prix agricoles.

Les agriculteur-ice-s engagé-e-s de manière volontaire dans le programme agro-environnemental bénéficient d'une aide financière (ou « rémunération ») pour couvrir l'effort et les coûts relatifs à la mise en œuvre de ces méthodes qui contribuent au développement d'une agriculture durable. En 2016, le taux de participation des agriculteur-ice-s était de 48 %, soit près d'un agriculteur sur deux.

Problème

Voir l'aide qui est proposée

Proposition d'action

Nous proposons de travailler avec des partenaires afin sensibiliser les agriculteur-ice-s d'Amay aux bénéfiques du programme agro-environnemental. Par exemple, des partenaires comme Faune et Biotope ou Farm for Good proposent un accompagnement des agriculteurs et agricultrices pour un forfait de 250€ par agriculteur. Cela comprend une première réunion d'explication et de présentations des mesures agro-environnementales ainsi que les subsides disponibles et une deuxième réunion pour rentrer dans le concret avec des suggestions adaptées à leur terrain. La commune (cellule des marchés publics) a mis à disposition une liste des agriculteurs présents sur la commune. Le GAL possède également un *AgriClub* avec lequel il est conseillé de collaborer.

Le Comité de pilotage réalisera un jury qui permettra de décider des agriculteur-ice-s qui bénéficieront de cette aide. En fonction des besoins relevés nous contacterons Farm for Good ou/et Faune et Biotope.

Impact budgétaire 2023

L'action d'accompagnement des agriculteur-ice-s au sein du pilier « Alimentation » bénéficiera d'un droit de tirage de 3.000 euros du budget communal afin de soutenir les agriculteurs dans leurs actions et organiser l'accompagnement des partenaires. Ce budget prendra la forme d'une subvention à un partenaire.

- *Budget communal* : 1.500 €
- *Budget Kick* : 0,00 €
- Budget public, appels à projets, subsides : /

Indicateurs d'impact et causes d'érosion de la biodiversité

- Nombre d'agriculteurs touchés et sensibilisés et qui mettent en place des actions sur leurs terrains

Cette action agit contre plusieurs causes d'érosion de la biodiversité : la destruction des habitats et le dérèglement climatique.

ALI2 : Mise à disposition de drones pour la protection de la faune sur les parcelles agricoles

Contexte

Des drones équipés d'une caméra thermique et une autre de jour permettent de détecter des nids, des oiseaux qui couvent, des levrauts et des faons de chevreuil qui sont blottis dans les hautes herbes. En Suisse, plusieurs fondations ont vu le jour ces dernières années et plus de 4.000 faons sont sauvés chaque année grâce aux drones. Pour vous donner une idée précise, sur 27.000 hectares de prairies survolées, 3.033 faons ont été sauvés cette année en Suisse Allemande avec l'aide de 400 bénévoles.

En Allemagne, ce sont plus de 6.000 faons sauvés chaque année grâce à cette technologie. Dans certaines régions les agriculteurs sont même obligés de faire appel au service d'un drone avant les travaux agricoles sous peine d'amende.

Problème

Chaque année, des milliers d'oiseaux nicheurs au sol (perdrix, faisan, alouette des champs, caille des blés, râle des genêts, bruant proyer, bergeronnette printanière, busard, vanneau huppé) sont détruits par les travaux de broyage des talus et bords de route malgré les fauches tardives et malgré les soins des opérateurs. De même, les agriculteur-ice-s sont dépités de voir, malgré leurs précautions, les faons de chevreuils mutilés et tués par leurs larges et rapides engins.

En effet, ces animaux sauvages ont le réflexe de se tapir pour tenter d'échapper au danger. Cette stratégie provoque leur perte, hélas, dans des souffrances imaginables et une mort certaine. De plus, les répercussions ne se limitent pas uniquement à la faune sauvage, mais peuvent aussi concerner les animaux d'élevage car les cadavres contaminent le fourrage, ce qui peut mener à des intoxications graves, surtout des chevaux ou des vaches (botulisme).

Proposition d'action

Nous proposons la promotion et la mise à disposition de drones (par exemple avec Sauvons Bambi, seule association mettant en place ce type d'action à notre connaissance) pour les agriculteur.trice.s qui demanderaient ce service. En travaillant avec Sauvons Bambi, le service serait gratuit. En revanche, il est demandé de défrayer les pilotes à hauteur de 30€ par intervention. La commune a déjà contacté l'ensemble des agriculteurs afin de les informer de ce service en 2022. Cette action constitue un suivi après cette première information.

A noter qu'il existe également la possibilité d'installer des caméras sur le matériel roulant des agriculteur.trice.s. Cette solution ne permettrait pas à la commune de participer financièrement à chaque installation mais il est important de communiquer cette information avec les producteur.trice.s.

Il faudra relayer au maximum cette information car il y a de nombreuses prairies sur le territoire.

Impact budgétaire 2023

L'action de Sauvons Bambi est gratuite. En revanche, l'association demande un défraiement pour le transport des pilotes de drones. Nous comptons 30€ par agriculteur pour quinze agriculteurs (sur 17 agriculteurs ayant des exploitations sur la commune d'Amay), avec un total de 500€. Ce budget pourrait être diminué en fonction des besoins (ex : une partie des défraiements peuvent être pris en charge par les agriculteurs ou l'intervention chez les 5 premiers agriculteurs est financée par la Commune et les autres agriculteurs payent le défraiement).

- Budget communal : 500€
- Budget Kick : 0,00€
- Budget public, appels à projets, subsides : /

Indicateurs d'impact et causes d'érosion de la biodiversité

- Nombre d'actions "drones" réalisées
- Nombre d'animaux sauvés grâce aux drones.

Cette action agit directement pour la sauvegarde d'espèces mises en danger et donc contre une cause d'érosion de la biodiversité.



ALI3 : Soutien aux collectivités pour une cantine durable

Contexte

Pour encourager les cantines à mettre en place une politique d'alimentation durable, la Wallonie a lancé le Green Deal Cantines Durables, un accord volontaire au sein duquel les acteurs et actrices s'engagent (via la signature d'une convention de transition) à mener des actions vers une offre alimentaire durable. Les signataires sont divisés en quatre catégories : les cantines, les cuisines centrales et sociétés de catering, les acteurs de l'approvisionnement et de la logistique et les autorités politiques.

Depuis sa réouverture début 2022, le dispositif du Green Deal Cantines Durables a créé de nouvelles modalités d'engagement dont l'objectif est d'amener en 18 mois les cantines vers la labellisation Cantines Durables et un approvisionnement relocalisé.

Les cantines, les cuisines centrales et sociétés de catering, les acteurs de l'approvisionnement et de la logistique et les autorités politiques sont les acteurs signataires de ce Green Deal.

Problème

Il y a un intérêt des collectivités à transitionner vers une alimentation locale et durable. En revanche, les collectivités sont souvent limitées par leur manque de moyen.

Proposition d'action

Nous proposons que la Commune d'Amay incite les cantines d'Amay (écoles, CPAS) à devenir signataire du programme Green Deal Cantines Durables. Dans le cadre de ce programme, Manger Demain propose un accompagnement totalement financé par la Région Wallonne afin d'intégrer des clauses de durabilité dans les marchés publics et d'accompagner les cantines à devenir durable. Cette action sera éventuellement à discuter lors de la réunion du 17/10/22 relative au marché de denrées alimentaires.

En plus d'[accompagnement par Manger Demain](#), lorsque les cantines sont signataires de ce programme, elles deviennent éligibles pour deux programmes "coups de pouce" subsidiés par la Région Wallonne.

1. Une aide de 1500€/cantine pour l'achat des équipements (qui rentrent dans certains critères en lien avec le label "Cantine durable").
2. Un programme "Du local dans l'assiette" qui permet que les cantines reçoivent une aide de 0,5€/repas par euro investi dans des repas utilisant des produits de producteurs locaux.

Le critère d'éligibilité à cet accompagnement est que les cantines d'écoles aient un réfectoire dans les écoles. Dans ce programme, la commune est le pilote de cette action en organisant des événements (promotions des producteurs, marché terroir, promotion de l'achat des produits locaux). Cela est intégré dans la convention annexée à la concession de services relative au marché hebdomadaire/ Cette action, bien que totalement financée par la Région Wallonne, demande un engagement de la commune en promotion de l'action et des producteurs locaux.



Cette action devra être coordonnée avec le service enseignement qui a déjà mis quelques actions en place.

Impact budgétaire 2023

Un budget de 1.000€ est proposé pour cette action afin d'organiser des événements de promotion de l'action Manger Demain à Amay (marché terroir des producteurs locaux, promotion de l'achat de produits locaux) et plus largement du circuit court.

- Budget communal : 500€
- Budget Kick : 0,00€
- Budget public, appels à projets, subsides : Financement total par la Région Wallonne

Indicateurs d'impact et causes d'érosion de la biodiversité

- Nombre de collectivités signataires

Cette action agit contre une cause d'érosion de la biodiversité : la surexploitation des ressources naturelles et la destruction des habitats.

4. Pilier déchets

N°	Nom	Action	Indicateurs	Budget communal	Budget Kick
9	DECH1	Commune zéro déchets	<i>Nombre de personnes sensibilisées dans le cadre de la campagne</i>	2.000€	0,00€

La stratégie de Kick en matière de déchets s'appuie sur la logique européenne 3RV (listes hiérarchisées d'actions pour Réduire, Réutiliser, Recycler et Valoriser).

Sur la période 2023, Kick Belgium propose de concentrer l'effort sur les actions de réduction des déchets ménagers. Dans un second temps, des actions de réutilisation, de recyclage ou de valorisation pourront être proposées pour tous les producteurs de déchets.

DECH2 : Commune zéro déchet

Contexte

La réduction à la source est prioritaire pour réduire le volume de déchets produits par un territoire. Intradel propose un programme complet d'accompagnement au zéro déchet :

- Réalisation d'un diagnostic de la commune
- Elaboration d'un plan d'actions
- Mise en œuvre du plan d'actions.

En parallèle, l'appel à projet Emball'Agir permettrait de développer une campagne anti-déchet via un événement dans la commune en partenariat avec les membres de l'Alliance pour la Biodiversité à Amay. Cet appel à projet prévoit des subsides de 3.000 - 25.000€.

Problème

Nos habitudes de consommation nous encouragent à produire toujours plus de déchets. Les emballages utilisés par les industriels sont de plus en plus techniques. Leur gestion est de plus en plus complexe.

La seule façon d'arrêter cette fuite en avant est de s'engager dans une démarche zéro déchet. La Commune pouvait rentrer dans ce projet avec Intradel. Toutefois, la mise en place nécessite pratiquement 1/2 temps. Cela n'a pas été possible sur base des ressources humaines. Nous devons évaluer si ce projet conviendrait à la commune.



Proposition d'action

Nous proposons une campagne « Commune Zéro Déchet », en partenariat avec Intradel (si cela est envisageable pour la commune) et des associations intéressées dans la commune d'Amay (Amay en Transition).

Les actions suivantes devront être mises en œuvre par la commune :

- Mettre en place un Comité de pilotage
- Mettre en place un groupe de travail interne de type Eco-team
- Etablir un plan d'actions assorti d'indicateurs
- Diffuser sur le territoire de la commune, les actions de prévention définies à l'échelle régionale
- Mettre à disposition les bonnes pratiques développées au niveau de la commune
- Mettre en place une immense campagne dans toute la ville et tous les acteurs (visible et attrayante) pour réduire les déchets à la source.

Il serait pertinent de collaboration avec les jeunes et l'ATL.

Si le partenariat avec Intradel n'est pas envisageable pour la commune par manque de moyens et ressources, un événement de sensibilisation ainsi qu'une campagne " zéro déchet" peuvent être organisés en partenariat avec les associations intéressées sur le territoire et ailleurs ([Zero Waste Belgium](#), [Ecoconso](#)).

Nous évaluerons la possibilité de recevoir l'aide des subsides "[Emball'Agir](#)" pour la création d'un événement/formation autour des composteurs. Ce subside est accessible chaque année. L'objectif du subside est de promouvoir l'organisation d'événements grand public qui mettent en place un plan d'actions visant la prévention, la réduction et la gestion responsable des déchets d'emballage.

A noter que la collaboration avec l'école du Chêneux serait pertinente. Il serait également possible de fusionner cette action avec la distribution de composteurs individuels et collectifs.

Impact budgétaire

Cette action DECH2 bénéficiera d'un budget communal de 2.000€ afin de mettre en place des événements de sensibilisation ainsi qu'une campagne " zéro déchet".

- Budget communal : 2.000€
- Budget Kick : 0,00€
- Budget public, appel à projet ou subside : subside [Emball'Agir](#) accessible chaque année en avril.
 - Projet individuel : le budget total alloué sera de minimum 3000 euros et de maximum 25 000 euros
 - Projet collectif : un maximum de 75 000€ peut être alloué, à condition de réunir au moins 3 partenaires. Les partenaires désignent un porteur de projets qui soumettra un projet collectif de maximum 75 000€.

Indicateurs d'impact et causes d'érosion de la biodiversité



- Nombre de personnes sensibilisées dans le cadre de la campagne

Cette action agit contre une cause d'érosion de la biodiversité : la surexploitation des ressources naturelles et la destruction des habitats.

5. Pilier Mobilité

N°	Nom	Action	Indicateurs	Budget communal	Budget Kick
10	MOB1	Mise à disposition de vélo électriques pour les citoyens et citoyennes d'Amay	<i>Nombre de vélos testés par les habitant-e-s d'Amay</i>	10.500€	0,00€

MOB2 : Mise à disposition de vélos électriques pour les citoyens d'Amay

Contexte

Prendre son vélo plutôt que sa voiture a de nombreux avantages : écologique, économique, bon pour la santé, bénéfique pour la sécurité routière, etc.

Problème

Amay est une commune avec une grande différence de dénivelé, incitant les habitant-e-s à l'utilisation de la voiture. Pour inciter à la mobilité douce, le vélo électrique est une nécessité. L'enjeu principal du Plan Energie Climat de la Commune d'Amay concerne les transports (plus de 40% des émissions de GES).

Proposition d'action

Nous proposons une première sensibilisation à la mobilité douce à travers la mise à disposition de vélos électriques pour les habitant-e-s de la commune. Des vélos électriques pourraient être utilisés par les habitant-e-s pour une durée de 1 ou 2 mois pour un coût réduit (250€). Les personnes utilisant les vélos pourraient ensuite acheter le vélo avec déduction du prix de la location pour l'achat. La commune investit financièrement dans la coordination du projet avec la possibilité de financer en partie le prix des vélos électriques. Toute personne louant un vélo électrique recevrait une formation à l'utilisation du vélo comme moyen de transport modal. Une partie de financement pourrait être prise en charge par la commune afin de rendre cette action accessible à un public plus précarisé.

Cette action permet de compléter les actions d'infrastructures du Plan Énergie Climat avec des actions concernant les changements de comportement.

Il y a une possibilité que la subvention Wacy soit de nouveau mise à jour. Si c'est le cas, nous pourrions ajouter à ce plan d'action, la réponse à cette subvention ce qui permettrait de faire un diagnostic vélo dans la commune d'Amay.

Si cette action est choisie, une analyse de marché sera réalisée. Kick s'est renseigné sur plusieurs prestataires potentiels et pourra informer l'administration communale. Cette action a notamment été présentée par **Pro-vélo**, qui propose un grand nombre de services, dont la location de vélos.

Le marché public inclura :



- Une charte d'utilisation des vélos électriques
- Une convention avec les prestataires

Cette action pourra se réaliser en partenariat avec le GAL et pourra s'adresser notamment aux entreprises/asbl amaytoises que le GAL accompagne pour la "mise en selle" des employés. Possibilité de promotion aussi auprès des participants "je pédale pour ma forme". En effet, leur pôle mobilité prévoit un grand nombre d'actions afin de promouvoir la mobilité douce comme des formations vélos avec le COF ou encore la cartographie d'un réseau cyclable.

Impact budgétaire 2023

Les 10.500€ seraient utilisés pour la coordination de l'action de prêt de vélo électrique dans la commune (10.115€) ainsi que pour la participation aux vélos électriques si la commune choisit de participer pour les agents communaux et/ou les publics fragilisés (article 60, article 71, personnes du CPAS) (400€). Ceci sera à ajuster en fonction du nombre de vélos mis à disposition. Cette action fera l'objet d'un marché public.

- *Budget communal* : 10.500€
- *Budget Kick* : 0,00€
- Budget public, appel à projet ou subsides : /

Indicateurs d'impact et causes d'érosion de la biodiversité

- Nombre de vélos testés par les habitants-e-s d'Amay
- Nombre d'enfants qui ont reçu la formation brevet du cycliste

Cette action agit contre une cause d'érosion de la biodiversité : le dérèglement climatique.

7. Pilier Bâtiment Durable

N°	Nom	Action	Indicateurs	Budget communal	Budget Kick
11	BAT1	Promotion de solutions innovantes pour l'habitat	Nombre d'habitats créés dans les bâtiments à Amay	1.500€	500€

BAT2: Promotion de solutions innovantes en faveur de la biodiversité pour l'habitat

Contexte

Il existe de nombreuses solutions qui permettent de créer des habitats pour d'autres espèces qu'humaines tout en gardant la structure des bâtiments actuels. Ces actions telles que des nichoirs, des hôtels à insectes, des espaces verts dédiés à des vivants non-humains permettent aussi la sensibilisation des publics.

Problème/opportunité

Le PCDN et le service Environnement ont mis en place certaines actions telles que : des hôtels à insectes, un mur à hirondelles à la gravière, les radeaux flottants au même endroit, et l'achat de nichoirs, ... Ces actions pourraient être poussées afin d'amplifier la création d'habitats à une multitude d'endroits de la ville (entreprises, associations, ...). Les installations citées pourraient également être construits par des élèves d'écoles pour constituer des ateliers de sensibilisation.

Proposition d'action

Nous proposons de regrouper les solutions innovantes qui conviendraient dans le cadre d'Amay et, en partenariat avec associations et groupes d'Amay, organiser des événements, des formations qui permettraient d'intégrer ces solutions aux habitats d'Amay.

Cette action reprendra aussi la communication sur les primes existantes mises à disposition par la Commune (ex: citernes d'eau de pluie pour les habitants et habitantes).

Ces installations pourraient également faire l'objet d'ateliers de création avec des élèves d'écoles (construction de nichoirs, d'hôtels à insectes, etc.)

Impact budgétaire 2023

Un budget de 3.000€ est estimé pour la mise à disposition d'outils de communication et de regroupement des solutions existantes. 2.500€ seront financés par l'administration communale et 500€ par l'ASBL Kick Belgium.

- *Budget communal* : 1.500€
- *Budget Kick* : 500 €
- Budget public, appel à projet ou subsides : (en recherche)



Indicateurs d'impact et causes d'érosion de la biodiversité

- Nombre d'habitats créés dans les bâtiments à Amay

Cette action agit contre plusieurs causes d'érosion de la biodiversité : la destruction des habitats et le dérèglement climatique.

8. Pilier Transition Juste

N°	Nom	Action	Indicateurs	Budget communal	Budget Kick
12	TRANS1	Ateliers de sensibilisation (Fresque de la biodiversité) - écoles et autres	<i>Nombre de personnes présentes et sensibilisées lors des ateliers "Fresque de la Biodiversité".</i>	4.000€	500€
13	TRANS2	Grand événement convivial de sensibilisation aux enjeux de biodiversité pour toucher les jeunes (10-20 ans)	<i>Nombre de jeunes présents et sensibilisés lors de cet événement.</i>	0,00€	1.000€
14	TRANS3	Journée biodiversité pour toute l'administration communale	<i>Nombre de membres du personnel communal présents lors de cet événement.</i>	0,00€	1.500€
			TOTAL	4.000€ +	2.000€

TRANS 2: Ateliers de sensibilisation (Fresque de la biodiversité) – écoles et autres

Contexte

La biodiversité, huit fois moins médiatisée que le climat, n'est souvent pas prioritaire dans les stratégies et les actions d'entreprises en faveur de l'environnement et méconnue du grand public.

Cette situation vient du fait, en partie, que les enjeux couverts par la biodiversité sont complexes à vulgariser et leurs effets très variés en fonction des territoires. En conséquence, les acteurs ont, pour la plupart, du mal à identifier leur rôle face à ce phénomène et à rendre concrets leurs engagements.

Problème

Voir contexte : enjeux de biodiversité souvent peu connus du grand public.

Proposition d'action

Pour faire comprendre les enjeux et pressions autour de la biodiversité, des ateliers « la fresque de la biodiversité » sont organisés au travers d'un atelier ludique, collaboratif, visuel et accessible à tous.



[La Fresque de la Biodiversité](#) est un bon outil de sensibilisation permettant de prendre conscience des dépendances ou impacts sur la Biodiversité que l'être humain peut avoir, et de réfléchir de manière collective aux actions que tout un chacun pourrait mettre en place pour sa préservation.

Des ateliers seront proposés sur base volontaire aux habitantes et habitants d'Amay. Les frais de participation (catering) seront intégralement pris en charge par le budget de l'asbl Kick Belgium. Un premier atelier est organisé le 18 octobre de 17h à 21h à la salle du Viamont. Nous associerons Stéphane Tore et le service jeunesse au projet.

Il serait également possible de faire d'autres ateliers de sensibilisation destinés au plus jeune public.

Impact budgétaire

Une enveloppe budgétaire totale est prévue de 500 € du budget Kick Belgium (15.000€ sur trois ans) répartie de la façon suivante :

- *Budget communal* : 4.000 €
- *Budget Kick* : 500 €
- Budget public, appel à projet ou subsides : /

Indicateurs d'impact et causes d'érosion de la biodiversité

- Nombre de personnes présentes et sensibilisées lors des ateliers "Fresque de la Biodiversité".

Cette action agit contre plusieurs causes d'érosion de la biodiversité. En effet, la sensibilisation des acteurs et actrices de terrain est une action primordiale afin d'assurer la mise en place d'actions reprises dans ce plan d'action de manière systémique, par tous les acteurs et actrices de la commune.

TRANS3 : Grand événement convivial de sensibilisation aux enjeux de biodiversité pour toucher les jeunes (10-20 ans)

Contexte

Les enjeux de biodiversité concernent tous les acteurs et actrices de la commune (entreprises, associations, citoyens et citoyennes, écoles, secteur publics). Il est, en particulier, primordial d'écouter les jeunes et leurs idées car ce seront ils et elles qui construiront le futur d'Amay.

Problème

Les jeunes se sentent actuellement peu écoutés. Ils et elles ont peu d'espaces où créer, rêver dans la commune et se sentent de trop. Le service jeunesse et l'éducateur jeunesse seront associés.

Proposition d'action

Nous proposons d'organiser un grand événement convivial qui regrouperait plusieurs activités et formations pour les jeunes tout en offrant la possibilité d'imaginer et de mettre en place des actions pour Amay. Cet événement sera organisé en partenariat avec les écoles d'Amay et intégrera les parents pour sensibiliser les familles de manière plus large. Nous avons identifié des partenaires comme [EcoConso](#) qui permettraient de mettre en place ces actions. Cet événement pourrait être organisé avec les élèves ayant participé au Young Climathon 2022, afin d'assurer un suivi des actions.



Impact budgétaire

Une enveloppe budgétaire totale est prévue de 1.000,00 € du budget Kick Belgium (15.000€ sur trois ans) répartie de la façon suivante :

- *Budget communal* : 0,00 €
- *Budget Kick* : 1.000,00 €
- Budget public, appel à projet ou subsides : /

Indicateurs d'impact et causes d'érosion de la biodiversité

- Nombre de jeunes présents et sensibilisés lors de cet événement.

Cette action agit contre plusieurs causes d'érosion de la biodiversité. En effet, la sensibilisation des jeunes est une action primordiale afin d'assurer la mise en place d'actions reprises dans ce plan d'action de manière systémique.

TRANS4 : Journée biodiversité pour toute l'administration communale

Contexte

La Commune d'Amay organise une journée « Team Building » pour tous les membres de l'administration communale (180 personnes) le 25 novembre 2022 de 8h30 à 16h. L'objectif est de créer un espace convivial où les membres de l'administration communale peuvent se rencontrer, échanger. De plus, Kick Amay étant partenaire de cet événement. Nous organiserons des événements de sensibilisation et mobilisation autour des enjeux de biodiversité. Kick Amay est en contact avec Didier Marchandise et Laurence Bernardi pour l'organisation de cet événement.

Problème

Sensibilisation et mobilisation du personnel communal aux enjeux de biodiversité.

Proposition d'action

Kick Amay propose une dizaine d'ateliers (Amay en Transition, Natagora Condroz Mosan, Contrat Rivière Meuse Aval) ainsi que des stands qui ont pour objectif de sensibiliser les participant-e-s aux enjeux d'érosion de la biodiversité. Nous organisons cette journée en partenariat avec le service environnement ainsi que le service communication de la Commune.

Cette action aura lieu le 25 Novembre 2022.

Impact budgétaire

Une enveloppe budgétaire totale est prévue de 1.500,00 € du budget Kick Belgium (15.000€ sur trois ans) répartie de la façon suivante :

- *Budget communal* : en charge des repas, locations de salles et autres aspects logistiques
- *Budget Kick* : 1.500,00 €

Indicateurs d'impact et causes d'érosion de la biodiversité



- Nombre de membres du personnel communal présents lors de cet événement.

Cette action agit contre plusieurs causes d'érosion de la biodiversité. En effet, la sensibilisation du personnel communal est une action primordiale afin d'assurer la mise en place d'actions reprises dans ce plan d'action à Amay. De plus, ces personnes peuvent essayer ces informations auprès de leurs proches.



Commentaires relatifs à l'enveloppe budgétaire

L'enveloppe budgétaire proposée au service du plan d'action Kick Amay est une proposition de 25 actions pour une estimation globale de 110.000 euros dont 11.500 directement à charge de l'asbl Kick Belgium pour l'année 2023 et 80.000 à charge du budget communal 2023.

L'administration met à disposition un budget de 51.500€ pour le Plan d'Action Communal Kick dans un article budgétaire global. 14 actions ont été choisies par le Collège du Bourgmestre et des Échevins. Les budgets sont disponibles sous format Excel [ici](#).

Le plan d'action présenté ici pourra faire l'objet d'adaptations ou de réévaluations budgétaires au regard de la réalité de terrain. Certains postes se révéleront plus coûteux qu'espérés et d'autres moins coûteux qu'attendu. Toute une partie du travail de l'équipe de Kick Belgium consistera à accompagner et soutenir l'équipe communale dans la mise en œuvre des différentes initiatives proposées ici tout en veillant à minimiser les coûts publics et à optimiser l'utilisation de ces deniers. Certaines estimations du budget feront l'objet de recherche de subsides.

Nom	Budget
EAU1	Budget Communal : 15.000€
	Budget Kick : 0,00€
	Subside : BiodiverCité et PCDN, en recherche
FOR1	Budget Communal : 0,00€
	Budget Kick : 1.000€
	Subside : 0,00€
FOR2	Budget Communal : 15.500€
	Budget Kick : 0,00€
	Subside : à voir début 2023
FOR3	Budget Communal : 0,00€
	Budget Kick : 500€
	Subside : 0,00€
FOR4	Budget Communal : 500€
	Budget Kick : 0,00€
	Subside : 0,00€
ALI1	Budget Communal : 1.500€
	Budget Kick : 0,00€
	Subside : /
ALI2	Budget Communal : 500€
	Budget Kick : 0,00€
	Subside : BiodiverCité + PCDN
ALI3	Budget Communal : 500€
	Budget Kick : 0,00€
	Subside : /
DECH1	Budget Communal : 2.000€
	Budget Kick : 0,00€
	Subside : /
MOB1	Budget Communal : 10.500€
	Budget Kick : 0,00€
	Subside : /



BAT1	Budget Communal : 1.500€
	Budget Kick : 500€
	Subside : /
TRANS1	Budget Communal : 4.000€
	Budget Kick : 500€
	Subside : /
TRANS2	Budget Communal : 0,00€
	Budget Kick : 1.000€
	Subside : /
TRANS3	Budget Communal : 0,00€
	Budget Kick : 1.500€
	Subside : /
TOTAL	56.500€
Budget communal 2023	51.500€
Budget Kick 2023	5000€